

2.18 Renforcement des actions visant la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

RAPPELANT la Résolution 16.7 *Soutien à la conservation en Afrique*, adoptée par l'Assemblée générale à sa 16e Session (Madrid, 1984), la Recommandation 18.23 *Dégradation des sols*, adoptée par l'Assemblée générale à sa 18e Session (Perth, 1990) et la Recommandation 1.74 *La lutte contre la désertification*, adoptée par le Congrès mondial de la nature à sa 1ère Session (Montréal, 1996);

RAPPELANT EN OUTRE le consensus planétaire établi au Sommet de la Terre, à Rio et après Rio, à propos des relations entre les questions d'environnement et de développement, qui a conduit à l'adoption, en 1994, à Paris, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD);

RÉAFFIRMANT les orientations pertinentes contenues dans la *Stratégie mondiale de la conservation* et *Sauver la Planète*, comme conditions incontournables pour le maintien de certaines conditions de vie et de certains équilibres essentiels dans les zones arides et semi-arides;

CONVAINCU que dans les zones affectées, la lutte contre la désertification et les effets de la sécheresse demeure le vecteur essentiel qui conditionne la mise en œuvre de toutes les autres stratégies, notamment celles qui concernent la conservation de la diversité biologique, les changements climatiques, la prévention et la gestion des risques environnementaux;

NOTANT avec satisfaction les avancées positives très significatives réalisées depuis l'adoption de la CLD et en particulier l'élaboration et l'adoption de programmes d'action nationaux et régionaux pour l'Afrique;

RAPPELANT les importantes contributions apportées dans le cadre du Programme Sahel, et de bien d'autres programmes pertinents, en particulier le Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère (MAB), l'Initiative sur les zones arides soutenue par USAID, les stratégies pour les besoins essentiels et la sécurité alimentaire respectivement soutenues par l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM) et qui ont largement concouru à la formulation de stratégies subséquentes, entre autres les *Programmes d'action de Nairobi et de Lagos*, la *Stratégie* du Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (BNUS) et l'*Initiative spéciale pour l'Afrique*;

PRÉOCCUPÉ de constater que la contribution pourtant majeure de tant d'initiatives différentes n'a pas permis d'inverser le phénomène pernicieux de la désertification ni de soutenir le développement harmonieux des zones affectées ainsi qu'il est perçu à travers les programmes d'actions adoptés;

CONVAINCU que pour produire les effets escomptés, les programmes d'actions doivent eux-mêmes être soutenus par des arrangements spécifiques à travers lesquels les différents intervenants (États, organisations non gouvernementales, mécanismes de coopération et d'appui, secteur privé et communautés locales) situeront le niveau de leurs engagements spécifiques notamment pour consacrer des ressources et des moyens suffisants à la lutte contre la désertification;

CONVAINCU EN OUTRE qu'un meilleur soutien à de tels processus peut notamment provenir de l'UICN, de son réseau d'experts, de ses membres et partenaires, à travers des efforts de coordination, de formation, de pression et d'innovation, dans le cadre notamment de l'*Initiative mondiale sur la désertification* adoptée par l'Assemblée générale de l'UICN à sa 18e Session;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 4 au 11 octobre 2000 à Amman, Jordanie, pour sa 2e Session:

1. RÉAFFIRME son soutien au Secrétariat et aux autres intervenants dans leur efforts concertés pour promouvoir le développement intégré et durable des zones arides et semi-arides, en particulier à travers la mise en œuvre effective de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.
2. DEMANDE au Secrétariat de l'UICN, aux membres, et aux réseaux spécialisés de l'Union de faire de la lutte contre la désertification le vecteur essentiel du développement des zones arides et semi-arides, notamment à travers des appuis spécifiques à l'adoption et à la mise en œuvre des programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux.
3. DEMANDE au Directeur général et aux Présidents des Commissions d'apporter un concours particulier au développement et à la mise en œuvre de l'*Initiative mondiale sur la désertification* comme outil approprié d'impulsion, d'animation et de coordination nécessaire pour soutenir les efforts des nombreux intervenants.